

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
DE L'HYDRAULIQUE  
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

**BURKINA FASO  
Unité-Progrès-Justice**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**SECRETARIAT EXECUTIF  
DU CONSEIL NATIONAL DE  
SECURITE ALIMENTAIRE  
(SE-CNSA)**

## **SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

### **RAPPORT SUR LES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

**Mai 2004**

## **BURKINA FASO**

### **Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation**

#### **Section I. Informations générales.**

##### **1- Nom du pays : Burkina Faso**

##### **2- Nom de l'institution/unité établissant le rapport :**

Il a été réalisé par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

##### **3- Point de contact :**

André Anatole YAMEOGO, Secrétaire Exécutif du  
Conseil National de Sécurité Alimentaire  
01 BP 4644 Ouagadougou 01  
tel° : (00226) 50.31.69.52, Fax : (00226) 50.30.68.86  
Email secnsa@cenatrin.bf

##### **4- Arrangements institutionnels pour le suivi du plan d'action du SMA :**

Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire a été chargé du suivi du plan d'action du SMA. Il y a également entre autres, la création au Premier Ministère d'un comité interministériel chargé du suivi des grandes conférences.

##### **5- Population totale en 2004**

Les résultats du recensement de 1996 publiés le 06 mai par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ont chiffré la population à 10 312 609 habitants. L'estimation en 2004 est de 12 308 001 habitants.

##### **6- Estimation du nombre de personnes sous alimentées/victimes de l'insécurité alimentaire :**

En 1996 le nombre de personnes vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté établi à 41 099 FCFA par adulte et par an, et pouvant être considérés comme sous alimentés et des victimes de l'insécurité alimentaire était estimé à 4 589 111 personnes.

Ces deux données permettent de déduire que le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil d'absolue pauvreté était en 1996 de 53,2. (53,2 %).

Le seuil d'absolue pauvreté a été établi par l'enquête de 1998 à 72 690 FCFA. Selon les enquêtes de 2003, il s'est établi à 82 672 FCFA par adulte et par an, tandis que le pourcentage de la population vivant en dessous de ce seuil est estimé à 46,4 %. Ce qui donne une population vivant en dessous du seuil d'absolue pauvreté de 5 710 912 personnes.

## **7- Situation et facteurs influençant**

### a) Bilans céréaliers

- Les bilans céréaliers sont fréquemment déficitaires ;
- Le succès de la campagne agricole (bilan céréalier excédentaire) est lié à la pluviométrie ;
- Les trois dernières campagnes ont été excédentaires surtout la dernière (2003/2004) accroissant les disponibilités cérésières.

### b) Besoins alimentaires

Les besoins alimentaires n'ont cessé de croître étant proportionnels à la population. Ils passent de 2 006 606 tonnes en 1996 à 2 483 048 tonnes en 2004.

### c) Facteurs défavorables

- Les aléas climatiques notamment les insuffisances pluviométriques
- La désertification et la dégradation des sols (défrichements anarchiques, les feux de brousse, les coupes abusives du bois et la divagation des animaux)
- Faible niveau des revenus
- Persistance de nombreuses maladies animales
- Faible potentiel génétique des races
- Mode de production essentiellement extensif

### d) Facteurs favorables

- Disponibilité en terres agricoles : 9,9 millions d'hectares dont 3,7 millions d'hectares exploités ;
- Potentialités en terres irrigables : 16 5000 ha
- Potentialité en bas fonds aménageables 500 000 ha ;
- Eau de surface non exploitée : 10 milliards de m<sup>3</sup> et 113 milliards de m<sup>3</sup> d'eau souterraine ;
- Formations forestières naturelles : 16 620 000 ha ;
- Importance numérique du cheptel ;
- Acquis importants de la recherche
- Important réseau routier et pistes rurales aménagées ;
- Différents crédits accordés aux acteurs surtout aux femmes pour le développement des activités génératrices de revenus.

## **8- Objectifs de développement**

Objectif global de développement agricole est d'assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins de populations tout en préservant l'environnement. A cet effet, le Burkina Faso articule son développement agricole sur les éléments suivants :

Un document d'orientation stratégique (DOS) adopté en 1997 et servant de référence pour engager le dialogue entre le Gouvernement et les partenaires. Il s'articule autour des grands objectifs de développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de leurs profils attendus en l'an 2010.

Le Plan de Stratégie Opérationnel (PSO) comprend cinq programmes prioritaires (fertilité des sols, sécurité alimentaire, modernisation de l'agriculture, soutien aux producteurs/opérateurs, ainsi qu'à leurs organisations et appui institutionnel et six filières porteuses choisies en fonction des avantages comparatifs qu'elles offrent et qui sont : les céréales (maïs, sorgho, mil et riz ), le niébé, les tubercules comme cultures vivrières et le coton, les fruits et les légumes ainsi que les oléagineux comme cultures d'exploitation.

Des programmes complémentaires relevant ou impliquant d'autres ministères tels que la maîtrise de l'eau, l'amélioration des infrastructures rurales, l'intensification des productions animales, la promotion du secteur privé, la préservation des ressources naturelles, le développement local et la décentralisation font partie intégrante du PSO.

La Stratégie retenue dans le PSO sur la sécurité alimentaire s'appuie sur trois axes stratégiques qui sont :

- baser essentiellement la sécurité alimentaire sur la production nationale par l'accroissement quantitatif et qualitatif des disponibilités alimentaires, le développement d'une demande Solvable, l'amélioration de l'organisation et de la fonctionnalité du marché ;
- mettre en œuvre un programme fonctionnel d'éducation nutritionnelle susceptible d'améliorer la connaissance et la valorisation des aliments et de lutter contre les diverses carences alimentaires. Cela nécessitera l'actualisation et l'exécution du plan d'action national sur la nutrition ;
- sécuriser l'accès à l'alimentation en cas de pénurie liée aux aléas climatiques à travers des mesures permettant d'augmenter les disponibilités (aides alimentaires, facilitation du commerce) et de diversifier les sources de revenus.

Le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques vient d'élaborer la stratégie nationale de sécurité alimentaire dont les objectifs dégagés sous forme de défis majeurs sont :

- l'accroissement continu et diversifié de la production alimentaire nationale (aménagement, semences, vulgarisation) pour couvrir les besoins. L'objectif est de porter la ration alimentaire journalière moyenne de 2330 Kcal par personne et d'augmenter la consommation de viande de 9,3 à 21 kg/personnes/an ;
- l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments et l'éradication des troubles dus aux carences en micro-nutriments (iode, fer, vitamines etc.) ;
- la pérennisation et le renforcement du dispositif de suivi des risques, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

## **Section II. : Questions prioritaires de sécurité alimentaire et mise en œuvre du plan d'action du Sommet Mondial de l'alimentation.**

Les questions prioritaires de sécurité alimentaire au Burkina Faso restent liées à la disponibilité, à la stabilité, à l'accessibilité et à la nutrition.

### **Les disponibilités alimentaires**

L'alimentation au Burkina Faso est constituée essentiellement de céréales (sorgho, mil, maïs, riz, fonio) provenant de la production nationale auxquelles s'ajoutent quelques aides alimentaires et les importations commerciales composées principalement du riz et de la farine du blé. Les autres productions nationales tels que le niébé, l'igname, la patate, le manioc, le voandzou; viennent en complément.

Depuis la grande sécheresse de 1970/1971, les bilans céréaliers connaissant des déficits importants et fréquents entraînant la famine au niveau de bon nombre de provinces du pays. Depuis lors, les différents gouvernements qui se sont succédés dans le pays ont fait de la sécurité alimentaire leur préoccupation majeure mais en dépit des efforts fournis les déficits céréaliers surviennent fréquemment la production étant tributaire des aléas climatiques notamment la pluviométrie.

A la faveur du programme d'ajustement structurel agricole (PASA) puis du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation, de nouvelles politiques et stratégies ont été élaborées (DOS, PSO, SNSA etc.) donnant naissance à de nombreux plans d'action de développement du secteur. Tous ces plans visent l'augmentation de la production agricole sa stabilité et sa durabilité. Afin de pallier aux déficits pluviométriques, un programme dénommé « Opération saaga » permet d'ensemencer les nuages et de provoquer artificiellement des précipitations. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la petite irrigation villageoise pour la production de céréales pendant la saison sèche.

La mise en œuvre de ces politiques et stratégies a bénéficié ces trois dernières années de la générosité de la nature au plan pluviométrique ce qui a permis une nette amélioration de la disponibilité céréalière dans le pays. Il convient de rappeler que les céréales en participant pour environ 67% à l'apport calorifique dans l'alimentation au Burkina Faso, apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire du pays ; le tableau des bilans céréaliers ci-dessous donne la substance des disponibilités céréalières pour les vingt dernières années.

## Tableau de l'évolution des bilans céréaliers

<b>Années</b>	<b>Population (nombre)</b>	<b>Besoins (T)</b>	<b>Production brute (T)</b>	<b>Production brute par tête (T)</b>	<b>Disponibilité (T)</b>	<b>Bilan (T)</b>	<b>Taux de couverture (T)</b>
1984/1985	7 964 700	1 513 293	1 587 000	0,199	1 348 950	- 164 343	89 %
1985/1986	8 187 712	1 555 665	1 573 046	0,192	1 327 000	- 228 665	85 %
1986/1987	8 416 968	1 599 224	1 725 497	0,205	1 460 000	- 139 224	91 %
1987/1988	8 699 000	1 652 810	1 455 560	0,167	1 224 900	- 427 910	74 %
1988/1989	8 932 000	1 697 080	2 059 552	0,231	1 734 100	37 020	102 %
1989/1990	9 125 700	1 733 883	1 953 042	0,213	1 647 500	- 86 383	95 %
1990/1991	9 417 000	1 789 230	1 517 900	0,161	1 275 900	- 513 330	71 %
1991/1992	9 652 000	1 833 880	2 454 900	0,254	2 075 100	241 220	113 %
1992/1993	9 922 256	1 885 229	2 477 200	0,250	2 092 800	207 571	111 %
1993/1994	10 200 079	1 938 015	2 527 400	0,248	2 132 100	194 085	110 %
1994/1995	10 261 038	1 949 597	2 491 556	0,243	2 099 523	149 926	108 %
1995/1996	10 557 050	2 005 840	2 307 989	0,219	1 936 583	-69 257	97 %
1996/1997	10 561 082	2 006 606	2 491 805	0,236	2 075 992	69 386	103 %
1997/1998	10 839 885	2 105 108	2 013 552	0,186	1 684 664	- 420 444	80 %
1998/1999	10 913 254	2 073 518	2 656 756	0,243	2 231 540	158 022	108 %
1999/2000	11 246 309	2 183 338	2 699 886	0,240	2 625 915	442 577	120 %
2000/2001	11 561 989	2 324 621	2 286 229	0,198	2 125 065	- 199 556	91 %
2001/2002	11 742 383	2 366 300	3 109 093	0,264	2 851 800	485 500	117 %
2002/2003	12 009 274	2 492 450	3 119 050	0,259	3 015 700	523 200	115 %
2003/2004	12 308 001	2 483 048	3 632 281	0,295	3 250 758	996 736	128 %

Des bilans céréaliers, il ressort que jusqu'en 2001, le Burkina Faso a connu une situation tantôt bonne tantôt difficile au gré de la pluviométrie. Depuis la campagne 2001/2002, les bilans céréaliers sont excédentaires ; la couverture des besoins alimentaires à raison de 190 kg/personne/an a été de 117 %; en 2001/2002, 115 % en 2002/2003 et de 128 % en 2003/2004.

Cette situation a accru les disponibilités cérésières du pays au niveau global. En tonnage la production brute du Burkina Faso qui en 1996 était de 2 491 805 tonnes a atteint 3 632 281 tonnes en 2003, soit une progression de 31 %. La population quant à elle passe de 10 561 082 (en 1996) à 12 308 001 habitants.

### **Stabilité et accessibilité alimentaire**

La stabilité alimentaire n'est pas encore assurée parce que dépendant de la production nationale qui est elle-même, tributaire des aléas climatiques (pluviométrie). Seule la maîtrise de l'eau (irrigation) ou des changements climatiques favorables pourront assurer une stabilité aux disponibilités cérésières. C'est pour y contribuer que la petite irrigation villageoise est préconisée et l'opération saaga mise en œuvre.

Quant à l'accessibilité économique et l'accessibilité physique, on peut retenir qu'avec le développement de l'économie de marché et les efforts faits pour le désenclavement des zones, l'accessibilité physique se trouve améliorée.

S'agissant de l'accessibilité économique elle demeure faible pour la majorité de la population. La croissance économique estimée à 6,5 % en 2004 n'est pas palpable au niveau de toutes les couches sociales. Toute fois le succès des campagnes agricoles ces dernières années a nettement influencé à la baisse les prix des céréales dans les zones rurales et urbaines.

### **La situation nutritionnelle**

L'état de malnutrition au Burkina Faso est encore préoccupant ; il s'évit principalement dans les zones rurales et les périphéries des zones urbaines. Elle est due à l'état de pauvreté aux difficultés d'accès à l'eau potable, à l'hygiène. Elle est favorisée par l'analphabétisme des mères, la faiblesse de l'éducation nutritionnelle, le non-espacement des naissances, l'insuffisance de consultations prénatales et les habitudes alimentaires. Elle touche principalement les femmes et les enfants. Quelques données en 2001 révélaient que :

- près d'un enfant sur trois de moins de 5 ans souffre de la malnutrition chronique. Des disparités existent selon les zones agro écologiques du pays ;
- une femme sur sept dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans souffre de malnutrition en milieu rurale ;
- près de deux enfants sur cinq présentent une malnutrition aiguë, notamment au niveau de la tranche d'âge de 24 à 59 mois ;
- le retard de croissance concerne près d'un enfant sur trois soit 31,4% dans le nord, 33,6 % dans l'Est 32,3 % dans le centre sud etc...

Au niveau national les taux de prévalence suivants ont été constatés en 2003.

- Retard de croissance 44,5 %
- Insuffisance pondérale 42,2 %
- L'émaciation 19 %

### **Section III Actions recommandées pour chaque engagement et mesures prises.**

#### **ENGAGEMENT I**

Le Burkina Faso a toujours été soucieux de la préservation d'un climat socio-politique paisible au niveau national, sous-régional et international, conditions sine qua non pour tout développement. Ainsi le Burkina Faso s'est engagé dans un processus démocratique depuis 1991 qui n'a fait que se renforcer et connaît aujourd'hui des acquis importants. En effet :

Au plan démocratique

- la tenue en 2000 de nouvelles élections municipales a renforcé le processus démocratique ;
- la quête d'un jeu électoral transparent a conduit à une révision en 2001 du cadre électoral, au renforcement des prérogatives de la Commission Electorale Nationale Indépendante qui assume dorénavant la totalité du processus et à l'adoption d'une charte des partis politiques et du statut de l'opposition ;
- Les troisièmes élections législatives depuis le processus démocratique enclenché en 1991 se sont tenues en 2002 ;
- Un observatoire indépendant des élections (OIE) a été créé au sein de la société civile. Ces élections restent marquées par l'instauration du bulletin unique et l'adoption de la répartition des sièges selon le principe de la proportionnelle au plus fort. Les résultats de ce scrutin qui ont abouti ont la mise en place d'une assemblée nationale pluraliste avec la présence de 13 partis politiques à l'Assemblée Nationale constituent une preuve irréfutable du renforcement de la culture démocratique au Burkina Faso.
- L'ouverture constante de l'espace de liberté a permis au plan de la presse écrite en langue française et nationale, l'éclosion de plusieurs titres de journaux.
- La presse audiovisuelle, quant à elle totalise maintenant plus d'une soixante de radios privées.

Au plan des droits humains on peut retenir :

L'organisation de la journée du pardon du 30 mars 2002 en vue de l'apaisement des cœurs. Cette journée a été suivie de mesures fort appréciables telles que l'indemnisation des victimes en politique et des travailleurs déflatés. Un fonds d'indemnisation a été créé à cet effet. Six milliards de FCFA ont été débloqués à ce sujet et deux milliards trois cent millions de FCFA ont été versés à plus d'une centaine de victimes de violence en politique.

- La concertation Gouvernement syndicat entretenue a permis en 2002, la baisse de l'IUTS entre 19 et 31 % et en 2004 l'engagement du Gouvernement de régulariser tous les retards d'avancement pour la fin du mois d'avril 2004.
- Les créations successives du secrétariat d'Etat à la promotion des droits de l'homme en 2000, de la commission nationale des droits de l'homme, (CNDH) en 2001 et d'un Ministère Chargé des droits humains en 2002 traduisent la volonté du Gouvernement de renforcer la protection des droits humains ;

- L'initiative de l'ordre des Avocats du Burkina Faso d'organiser une assistance judiciaire en faveur des indigents participe au renforcement des droits humains ;
- Un plan de lutte contre l'insécurité dont la mise en œuvre programmée à court, moyen et long terme a été adopté en 2001.

Au niveau sous-régional

Le Burkina est membre d'organisme de prévention des conflits (ANAD). Il participe à la résolution de conflits du continent (Ethiopie, République Centrafricaine, Libéria, Côte d'Ivoire etc...)

## **ENGAGEMENT II**

Dans le but d'éradiquer la pauvreté d'aplanir les inégalités sociales et d'améliorer l'accès physique et économique de tous à l'alimentation et en cohérence avec le plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA), le Burkina Faso a élaboré de nombreux plans d'actions dont certains connaissent une mise en œuvre, pour l'essentiel, on peut retenir :

### a) Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Ce cadre de lutte contre la pauvreté a été élaboré en 2002 à la faveur de l'éligibilité du Burkina à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et a été approuvé par les instances de la Banque Mondiale (FMI). Ce nouveau cadre d'orientation de la politique économique qui ambitionne d'accroître le pouvoir d'achat des populations et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.

Dans cette perspective quatre (4) axes stratégiques ont été retenus : il s'agit d'accélérer la croissance et de la fonder sur l'équité, de garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base, d'élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres et de promouvoir la bonne gouvernance.

Les secteurs prioritaires du CSLP sont (I) la santé (II) l'éducation (III) l'agriculture l'élevage et l'eau et (IV) les pistes rurales.

### b) La stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA).

La SNSA a été élaborée avec l'appui du PNUD et de la FAO dont la phase Opérationnelle a été adoptée en octobre 2001.

L'objectif global de la SNSA est de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010.

Les cinq (5) objectifs spécifiques suivants devraient permettre d'atteindre l'objectif global ci-dessus indiqué :

- 1- Augmenter durablement le niveau de production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée.
- 2- Renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès des populations aux produits ;

- 3- Améliorer durablement les conditions des populations pauvres et des groupes vulnérables ;
- 4- Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;
- 5- Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

La SNSA comporte de nombreux plans d'actions dont la mise en œuvre assurera la réalisation de l'objectif global. Ce sont :

Le plan d'action des systèmes d'informations sur la sécurité alimentaire en cours de finalisation, le plan d'action pour le financement du monde rural (PA/PMR) le plan d'Action filière riz (PA/FR) du plan d'action pour l'émergence du monde rural.

- c) Le plan d'action sur les céréales
- d) Le plan d'action sur la gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- e) Le plan d'action sur la mécanisation agricole
- f) Le plan sur la gestion intégrée des ressources en eau
- g) La stratégie nationale sur la pêche etc....

Outre ces nouveaux plans d'actions engagés, plusieurs programmes et projets (PNDSA, PNGT, PSSA) dont l'exécution a commencé depuis plusieurs années contribuent grandement à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire par un système de financement direct des projets des organisations paysannes et l'appui à leurs initiatives d'activités génératrices de revenus.

A côté de ces programmes et plans, les systèmes financiers décentralisés (caisses populaires) et spéciaux (FAARF) assurent l'accès aux crédits pour les groupes défavorisés et les femmes. En ce qui concerne les systèmes de protection sociale, notamment contre le VIH/SIDA beaucoup d'efforts ont déjà été faits, dans ce sens on peut retenir :

- l'exécution de trois plans nationaux de 1987 à 2001.
- Un cadre stratégique couvrant la période 2001-2005 a été adopté
- Des campagnes massives de sensibilisation des populations sont menées ;
- Un centre de traitement ambulatoire a été rendu fonctionnel depuis septembre 2000 à Ouagadougou et en 2002 à Bobo.
- Le prix des anti-rétroviraux a connu une réduction dans une fourchette de 38 % à 96 %.
- Quelques associations à travers un partenariat disposent des MEG pour le traitement des infections opportunistes et même des ARV.
- Compte tenu de l'importance accordée par le gouvernement à la lutte contre la pandémie, il a été créé en 2001 le conseil national de lutte contre le sida et les IST et son secrétariat permanent a été rattaché à la présidence du Faso

Sur le plan éducatif, au cours des Trois dernières années, le Gouvernement Burkinabé, appuyé par ses partenaires au développement, n'a cessé de fournir des efforts pour l'expansion de l'offre éducative. Ainsi, le renforcement des dotations budgétaires de l'Etat et au titre des Ressources PPTE et la mise en œuvre du PDDEB ont permis d'améliorer l'accès à l'éducation de base (2.2489 classes et 1.554 logements réalisés) d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation de base (des programmes élaborés des mesures pédagogiques mises en œuvre) un appui à quelques élèves (500.000 élèves ont bénéficié de vivres pour les cantines et des fournitures scolaires).

### **ENGAGEMENT III**

La protection de l'environnement, la lutte contre la dégradation des terres ont été depuis longtemps une préoccupation majeure au Burkina Faso. En effet, pour tous les pays sahéliens qui subissent le phénomène de désertification et de la sécheresse depuis les années 1970, la protection de l'Environnement, le couvert végétal notamment, la lutte contre la dégradation des terres est une nécessité vitale. Ainsi, dès les années 1980, il a été élaboré et mis en œuvre de vastes programmes spéciaux de défense et de restauration des terres à travers le FDR (Fonds de Développement Rural) devenu par la suite FEER (Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural).

Toutes les treize (13) Directions régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRHRH) sont des chantiers de développement des sites anti-érosifs, en terre puis en cordons pierreux. Ce programme a permis la protection de milliers d'hectares de terres cultivées contre l'érosion hydrique et éolienne avec la combinaison de l'agroforesterie.

La mise en œuvre du PNGT (Programme National de gestion des Terroirs) est venue renforcer les actions du FEER.

En plus des Programmes Spéciaux, tous les programmes et plans de développement rural au Burkina Faso comportent un volet consacré à la protection de l'environnement. Les pratiques utilisées sont généralement des mesures de lutte contre l'érosion hydrique et éolienne (CES/AGF) et des programmes de plantation des espèces végétales et de régénération des forêts.

Ces pratiques ont permis de restaurer et de maintenir la fertilité de milliers d'hectares au Burkina Faso.

Quant au transfert de technologies agricole, il est assuré par un système de vulgarisation efficace. Par ce système, tous les paquets technologiques résultant de la recherche sont enseignés aux producteurs grâce au réseau d'encadrement mis en place par l'Etat ou par les ONGs.

Par ailleurs, de nombreux programmes intégrés sont mis en œuvre à travers le pays tels que :

- le Programme Rural intégré de PONI
- le programme rural intégré de Bilanga
- le programme rural intégré de Bazéga
- Etc...

### **ENGAGEMENT IV**

Concernant les politiques et mesures sur le commerce des denrées alimentaires en relation avec la sécurité alimentaire, on peut retenir :

#### a) Les bourses céréalières

Afin de promouvoir l'information sur les disponibilités céréalières et d'encourager les mouvements céréaliers et les échanges entre les différentes régions du pays, le Burkina Faso a encouragé l'institution de Bourses céréalières par les ONG.

Ainsi, chaque année l'ONG Afrique Verte et les services de l'Etat concernés, organisent en collaboration avec les Organisations paysannes une bourse céréalière qui regroupe de nombreuses organisations paysannes et les produits vivriers dont elles disposent mettant ainsi en relation l'offre et la demande. Cette rencontre annuelle a un grand impact sur le transfert des céréales des zones excédentaires vers les régions déficitaires.

#### b) Systèmes d'information sur les marchés

Le Système d'Information sur les Marchés (SIM) a été créé pour diffuser régulièrement l'information relative aux prix des céréales et des animaux sur les différents marchés du pays afin de permettre aux commerçants de céréales et de bétail de faire leur option. Ce système a également eu un impact fort appréciable sur le mouvement des céréales des zones excédentaires vers les zones déficitaires du Burkina.

#### c) SOPROFA

La création de la Société de Promotion des Filières Agricoles participe de la volonté du Gouvernement Burkinabé de faciliter l'écoulement des productions céréalières à partir des zones de productions tout en soutenant la production en amont par des crédits de facteurs de production aux producteurs.

#### d) Désenclavement

Le désenclavement des zones excédentaires et déficitaires étant une des conditions essentielles pour assurer la sécurité alimentaire dans le pays, des efforts importants y ont été consentis ces dernières années. Ainsi, au niveau des pistes rurales, un Répertoire Général des Pistes Rurales (DGPR) avec un linéaire d'environ 46.000 km de pistes à aménager sur tout le territoire national a été élaboré.

Dans le souci d'insuffler un véritable dynamisme au sous secteur des pistes rurales, le Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat a créé en son sein courant 2001, une Direction Générale des Pistes Rurales. De même, une Stratégie Nationale du Transport Rural (SNR) vient d'être adoptée début mars 2003. Cette stratégie met l'accent sur les pistes rurales.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, il est prévu l'exécution d'un programme global de construction de 6.000 km de pistes à l'horizon 2004.

Les ressources PPTTE consacrent annuellement 3 milliards de FCFA à la construction des pistes rurales. Ainsi sur la période 2000-2002, 787 km de pistes rurales ont été réalisés ainsi que des études techniques d'exécution de 818 km de pistes.

La SOFITEX a réalisé l'entretien de 448 km de pistes.

La contribution des partenaires extérieurs à la mise en œuvre de ce programme a concerné 2035 km de pistes.

S'agissant du développement des infrastructures routières, la mise en œuvre du Programme Sectoriel a permis d'atteindre des résultats significatifs. Ainsi, au cours

de la période sous revue, 12.212 km de routes en terre ou bitumées ont connu un entretien ou une réhabilitation pour un coût total de 51,65 milliards de FCFA.

En outre, les travaux de bitumage et de construction des routes nationales se sont poursuivis tels que l'axe Pâ-Dano-Diébouyou-Gaoua-Frontière de Côte d'Ivoire, l'axe Ouaga-Léo-Frontière du Ghana, etc....

## **ENGAGEMENT V**

En ce qui concerne les catastrophes naturelles, le Burkina Faso dispose d'un dispositif de prévention et de gestion des catastrophes naturelles, notamment les crises alimentaires. En effet, l'insécurité conjoncturelle alimentaire qui survient fréquemment dans le pays suite aux déficits céréaliers dus aux aléas climatiques notamment pluviométriques est une des raisons de mise en place de ce dispositif. Appelé au départ Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CRSPC), il est devenu Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Le Conseil dispose d'un Comité Technique pour l'étude des dossiers et la réflexion permanente, un Secrétariat Exécutif pour la Coordination des activités et des structures spécialisées tels que : la Société Nationale de Gestion du Stock National de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) pour la gestion du stock céréalier comme son nom l'indique, la Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (DGPSA) pour la prévision et les bilans alimentaires, le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) pour la distribution des vivres. Outre les crises alimentaires, le CONASUR gère tout autre catastrophe qui survient.

Pour permettre au dispositif d'accomplir sa mission, les instruments ci-dessous ont été mis à sa disposition :

- un Système d'Alerte Précoce (SAP) pour la prévention des crises alimentaires ;
- une Enquête Permanente Agricole ;
- un Système d'Information sur les Marchés (SIM) ;
- un Fonds d'appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) qui permet de mettre en place :
  - ◆ un Stock National de Sécurité (SNS) de 35.000 tonnes de céréales ;
  - ◆ un Stock Financier permettant l'achat de 25.000 tonnes de céréales si la situation l'exige ;
  - ◆ de mener des activités économiques préventives.
- un Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgences et de Réhabilitation (PNOCSUR) pour des mesures préventives et la mise en œuvre des approvisionnements des zones sinistrées pendant les crises.

Le dispositif a fait preuve d'efficacité pendant les crises alimentaires de 1998 et 2001, en assurant rapidement les disponibilités cérésières dans les zones sinistrées tout en améliorant l'accessibilité par une réduction des prix, permettant ainsi au Burkina de limiter considérablement les effets des crises. Toutefois, les améliorations sont nécessaires notamment sur les systèmes d'information, ce qui a fait l'objet d'un plan d'action en cours de finalisation.

Au plan régional, la prévention et la gestion des crises alimentaires sont coordonnées par le CILSS ;

Quant à la corrélation entre les opérations de secours postérieures aux crises et les programmes de développement, elle existe notamment pour les catastrophes qui privent les personnes touchées de leurs moyens de production. Elle consiste en une fourniture de moyens de production et des terres aménagées ou en financement de micro-projets.

A titre d'exemple En 2002/2003 la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire a conduit à un rapatriement de 360 522 personnes. Après les mesures d'accueil, le gouvernement burkinabé, en accord avec les partenaires au développement a mis en place à travers le PNDSA, un fonds de deux milliards de FCFA pour la réinsertion des rapatriés dans le cadre des groupements villageois. Ce fonds a permis le financement de 1082 micro-projets au profit des rapatriés.

En matière de sécurité alimentaire structurelle, le Conseil National de Sécurité Alimentaire offre un cadre permanent de réflexion et de concertation à la recherche des stratégies appropriées pour éradiquer l'insécurité alimentaire dans le pays.

### **ENGAGEMENT VII**

- L'évolution du Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière en Conseil National de Sécurité Alimentaire et sa décentralisation au niveau local, participe de la volonté du Gouvernement burkinabé de renforcer les mesures de mise en œuvre et de suivi du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation. En effet, en élargissant la concertation et la réflexion à la base, ainsi que les moyens de suivi, on accroît l'implication et la mobilisation des acteurs de la SNSA pour la réalisation des objectifs spécifiques afin de répondre aux exigences du SMA, notamment en ce qui concerne la réduction de moitié, avant 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim.
- Lors des opérations TELEFOOD, des campagnes sur le thème « De la nourriture pour tous » sont menées en vue de la mobilisation des parties prenantes et leurs ressources à tous les niveaux de la société pour la mise en œuvre du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation.
- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, les Plans d'actions visant l'augmentation de la production ; Les mesures visant à permettre aux populations de mener des activités génératrices de revenus, le développement de l'économie du marché, les crédits aux commerçants céréaliers, le Système d'information sur les marchés, les bourses céréalières, le dispositif de prévention des crises alimentaires, le désenclavement des zones de production, les mesures de protection sont un ensemble de mesures qui visent à assurer la sécurité alimentaire à tous les habitants du pays.

### **Section IV : Bilan de l'expérience – Examen des bonnes pratiques et des obstacles entravant la lutte contre la faim**

En matière de réduction du nombre de personnes vivant en dessous du seuil d'absolue pauvreté, le Burkina Faso, en chiffre absolu, n'a pas réduit le nombre puisqu'il passe de 4 589 111 personnes en 1996 à 5 710 912 personnes en 2003. Cependant, la variation du pourcentage de la population pauvre qui passe de 53,2 % en 1996 à 46,4 % en 2003 révèle que beaucoup d'effort se fait dans le combat contre la pauvreté, seulement ces efforts sont encore insuffisants pour compenser les effets de la croissance démographique.

Les productions agricoles ont connu une croissance remarquable passant de 2 491 805 tonnes avec une couverture des besoins de 103, % en 1996 à 3 632 281 tonnes avec une couverture des besoins de 128 % en 2003 et une progression de 31 %.

Le Burkina Faso doit ce bon qualitatif aux campagnes 2001/2002, 2002/2003, 2003/2004, où les bilans céréaliers ont été excédentaires, surtout la dernière campagne (2003/2004) où il a été enregistré un excédent sans précédent de 996 736 tonnes soit 40 % des besoins de la population.

Ces succès successifs des campagnes agricoles ont accru la disponibilité céréalière, posant même une équation nouvelle qui est la gestion des excédents.

La production du coton, importante source de revenus financiers pour les producteurs a atteint 500.000 tonnes, soit un équivalent de 93.500.000.000 f.cfa qui ont contribué à améliorer le revenu monétaire des producteurs. Cette disponibilité céréalière influence à la baisse le niveau des prix des céréales sur les marchés. Cette baisse bien ressentie dans les villes est beaucoup plus marquante dans les zones rurales. L'accessibilité s'en trouve améliorée au détriment des producteurs.

La croissance économique a passé de 4,4 % en 2002 à 6,5 % en 2003 grâce en grande partie aux résultats de la campagne agricole 2003/2004.

Cette situation permet de croire que l'atténuation de la faim pour les personnes vulnérables est palpable, seulement cette situation n'est que conjoncturelle par conséquent précaire, la maîtrise de l'eau n'étant pas encore une réalité.

L'ensemble des programmes et plans mis en œuvre au Burkina Faso qui vise l'augmentation des productions et la préservation de la nature avec une participation active des acteurs, la diffusion intensive des paquets technologiques efficaces résultant des efforts de la recherche suffisent à couvrir en permanence les besoins alimentaires des populations et à accroître les disponibilités alimentaires si le phénomène d'insuffisance pluviométrique était maîtrisé. C'est cette ligne stratégique qui justifie la politique de la petite irrigation villageoise et la mise en œuvre du programme Saaga qui ne saurait constituer pour le moment une garantie dans ce sens.

**INDICATEURS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET INDICATEURS  
CONNEXES<sup>1</sup>**

INDICATEUR	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
<b>1. Indicateurs de la sécurité alimentaire</b>									
<b>• Disponibilité</b>									
Disponibilité énergétique alimentaire moyenne par personne (kcal)				2 360 *			2 499 **	2 453 **	*INSD 2001 ** estimation SE-CNSA
Indice de la production vivrière									
Taux d'autosuffisance alimentaire									
Disponibilité de céréales par personne (en kg)	198	213	172	216	213	185	235	219	DG-PSA
Disponibilité de protéines animales par personne									
Valeur des importations vivrières/recettes d'exportation									
Ratio du service de la dette				41,6%	28,4%	25,5%	24,2%	20%	IAP-Agro
Valeur de l'investissement brut dans l'agriculture (en dollars EU)	89 USD	97 USD							IAP Agro Calcul : valeur C.I en USD
<b>• Stabilité</b>									
Indice des prix des aliments	6,2%	2,3%	4,9%	-1,1%	-0,3%	4,9%	2,3%		En %, INSD
Indice de variabilité de la production vivrière					16,3	35,6	0,6	16,8	IAP
Rapport entre les réserves vivrières nationales et la consommation alimentaire nationale									
Instabilité des recettes d'exportation									

<sup>1</sup> Voir les notes explicatives concernant ces indicateurs à la fin du présent document.

• <b>Accès</b>									
Taux du croissance du PIB réel par personne/par an (%)	3,7%	3,1%	3,3%	3%	3%	3%	3%	3%	INSD
Indice de Gini de la répartition des revenus			0,47					0,46	INSD 2003
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%)	44,5%	44,5%	45,3%	45,3%	45,3%	45,3%	45,3%	46,4%	INSD 2003 STC/PDES
<b>INDICATEUR</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>Source</b>
Proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour (%)	44,5%		45,32					46,4%	INSD
Proportion des revenus consacrée à l'alimentation (%)								47,9%	INSD 2003
Indice des prix à la consommation	100,0	103,0	108,0	106,8	106,5	111,7	114,3	116,3	INSD
Nombre estimatif de personnes souffrant de sous-alimentation									
Proportion de la population souffrant de sous-alimentation (%)		1,06%	0,59%						DEP/SANT E
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)	32,7%		36,3%	34,3%				42,2%	SP/PAN info INSD
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)	38,7%		36,8%					44,6%	INSD
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un dépérissement (%)			37%	37%				19,0%	INSD EDS 1998- 99
<b>2. Indicateurs sociaux</b>									
Espérance de vie à la naissance (âge)	54,1			46,7					RGPM- 1996

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)	174,2		219						EDS-98
Taux net d'inscription à l'école primaire des enfants de 5 à 12 ans (%)	31,5%	34%						33,8%	DEP-MEBA
Ratio filles - garçons à l'école primaire				145%	142%	140%	137%		
Taux d'alphabétisation des adultes	18,9%		18,4%	20,0%				21,8%	PNUD
Nombre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 100 000 habitants								0,16M 0,14In 0,04Sf	DEP-SANTE
Taux de mortalité infantile (‰)	107,1‰			105‰					PNUD 2001
Taux de mortalité liée à la maternité (%)			0,484%						DEP-SANTE
Taux de morbidité des adultes (%)			7,1%					5,8%	INSND 2003
<b>INDICATEUR</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>Source</b>
Taux de mortalité des hommes adultes (%)									
Taux de mortalité des femmes adultes (%)									
<b>3. Indicateurs des maladies infectieuses et du VIH/SIDA</b>									
Taux de mortalité due aux maladies infectieuses (%)									
Taux de mortalité due au VIH/SIDA (%)		37,47%							PNUD
Proportion d'orphelins (%)									
Proportion de ménages dirigés par des enfants (%)									
Âge moyen du chef de famille (âge)									
Proportion de la population infectée par le VIH/SIDA (%)		7,17%				6,5%	3%		PNUD onusida
<b>4. Économie et commerce</b>									

Proportion du total des importations par valeur, exception faite des armes, en provenance de pays en développement et des pays les moins avancés, avec exemption des droits de douane <sup>a/</sup>									
Tarifs douaniers moyens imposés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements en provenance de pays en développement <sup>f</sup>									
Estimation de l'appui à l'agriculture par rapport au PIB (%) <sup>a/</sup>									
Proportion de l'aide publique au développement consacrée au renforcement des capacités commerciales <sup>b/</sup>									
Part des exportations de produits primaires (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportations <sup>s/</sup>									
<b>INDICATEUR</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>Source</b>
Part des produits manufacturés exportés (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation <sup>*1</sup>									
Termes de l'échange <sup>b/</sup>									
Termes de l'échange du revenu agricole extérieur									
<b>5. Durabilité des ressources naturelles</b>									

Proportion de terres sous couvert forestier (%)									
Proportion de zones protégées consacrées à la préservation de la biodiversité (%)									

<sup>a/</sup> Applicable aux pays développés

<sup>b/</sup> Applicable aux pays en développement